

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMANS GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, July 1974

EUROPE + 30

EUROPE + 30 is the name of the project for research into the future, implementation of which was approved in principle by the Council on 14 January 1974. The Commission, which will be responsible for carrying out the project, had presented its proposals in the conviction that every conceivable effort must be undertaken to analyse future developments. The Commission was not thinking here of a simple extrapolation of recognisable trends, which is the method used by the Club of Rome, but rather of a normative forecast. As opposed to the Club of Rome, one can in fact take as a starting point various alternative conceptions of a desirable future in 10, 20 or 30 years time, and then ask the question - what must be done today in order that these models may become reality tomorrow? It is a question of discovering how far the political decisions of today can affect our future.

Before such a forecast can be made, the first need is to define the nature of the project and show that it can in fact be carried out. It was with this preliminary phase that the Council Decision of 14 January 1974 was concerned. The agreement was that the appropriate preliminary studies would be available by the middle of 1975 and a sum of 500 000 u.a. was made available to finance these.

In principle, no forecasts are to be made in this preliminary stage. It is more a matter of working out the methods to be employed and of defining their content, meaning in particular what branches of given fields are to be examined and how the study is to be structured. This preliminary phase must also help to decide whether a European office for technology evaluation should be set up or not. Given the necessary independence, such an office could, evaluate the long-term impact of new technologies on mankind and the environment.

The Commission has entrusted the task of directing this preparatory work to Lord Kennet (1), a man who can be said to be both an expert and a consumer in matters of scientific forecasting. Lord Kennet has assembled a staff of scientists to support him in this work.

(1) Lord Kennet (50) is a former Labour Minister who during his political career has been involved in questions of energy and research policy; he has been a member of the European Committee on Research and Development (CERD) since its inception.

This staff is divided into two sections, the Project Board and the Project Team. The former has the task of establishing the main guidelines for the preliminary study and advising the Project Team, which will be carrying out the preliminary study in detail. The Project Board has already drawn up a list of questions to be answered by the Project Team. Some of the points to be clarified are : what forecasts are already in existence and how far have they influenced the political decision-making process; what forecasting methods are to be preferred; what statistical data is available; how can one balance alternative socio-political objectives against one another; and what branches of a given field should be included in a coherent forecast ? With regard to this latter point, a whole series of sub-areas have been chosen, ranging from climatology to means of communication. Examination must be made, in the case of each field, as to whether and in what way forecasts are possible, and how its interdependence with developments in the other fields can be defined. Lastly, clear indications will have to be given as to how much the actual forecast will cost; how it is to be organized; and how it can be fitted into the context of the existing decision-making process.

The Commission would welcome it, if the preliminary study were to yield satisfactory results, i.e., show that it is indeed possible to carry out a long-term forecast of the future of Europe which is linked to specific objectives. The Commission's view is that at a time when technological advance almost allows us to have the future "made to measure", we cannot afford to neglect an instrument which will make political decisions affecting the future easier.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMANS GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, juillet 1974

EUROPE + 30

EUROPE + 30, c'est le nom d'un projet de recherche prospective que le Conseil a chargé la Commission de mettre en oeuvre, le 14 janvier 1974. La Commission avait proposé ce projet, convaincue qu'il fallait entreprendre tous les efforts imaginables pour analyser toutes les orientations possibles de l'évolution au cours des prochaines années. Son idée n'était pas de procéder à une simple extrapolation de tendances mesurables, comme l'a fait le club de Rome, mais au contraire de réaliser une prévision normative. On peut en effet, contrairement au point de vue adopté par le club de Rome, partir de plusieurs hypothèses possibles d'évolution favorable dans 10, 20 ou 30 ans et ensuite se poser la question de savoir ce qui doit être entrepris aujourd'hui pour que ces modèles deviennent la réalité de demain. Il s'agit par le fait de savoir comment les décisions politiques d'aujourd'hui peuvent avoir des effets sur notre avenir.

Avant de pouvoir commencer ce travail de prévision, le projet doit d'abord être défini et analysé du point de vue de ses possibilités de réalisation. C'est à cette phase préliminaire qu'il a été fait allusion pour commencer dans la décision du Conseil du 14 janvier 1974. Il a été convenu que les études préalables nécessaires en la matière seraient terminées pour le début du deuxième semestre 1975. Un crédit de 500.000 UC a été débloqué pour leur financement.

A ce stade préliminaire, il n'y a pas lieu d'établir en principe de prévisions. Il s'agit plutôt d'élaborer les méthodes de prévision et de définir leur contenu c'est-à-dire de préciser notamment les domaines particuliers à traiter et la structure à donner à l'étude. Au cours de cette phase préliminaire également, il conviendra d'établir clairement s'il faut créer un Office européen chargé d'évaluer les incidences de la technologie. Cet office pourrait être doté de l'autonomie nécessaire pour pouvoir évaluer les effets à long terme des nouvelles technologies sur l'homme et sur l'environnement.

La Commission a confié la direction des travaux préparatoires à Lord Kennet*), qui peut être qualifié à la fois d'expert et d'utilisateur de la prévision scientifique. Lord Kennet a déjà constitué une équipe de chercheurs qui l'assistera dans ces travaux.

Cette équipe se compose de deux groupes, le "Project-Board" et le "Project-Team". Le premier doit dégager les grandes orientations à suivre dans l'étude préliminaire et conseiller le second qui se chargera ensuite de mettre en oeuvre dans le détail l'étude préliminaire. Le "Project-Board" a déjà établi une liste de questions auxquelles le "Project-Team" devra répondre. Il s'agit notamment de préciser clairement quelles prévisions ont déjà été établies et dans quelle mesure elles ont influé sur le processus de prise de décision politique,

./.

*) Lord Kennet, 50 ans, ancien ministre travailliste, chargé notamment lors de son passage au ministère des questions de politique de l'énergie et de la recherche, membre du Comité européen de la recherche et du développement (CERD) depuis sa fondation.

quelles méthodes de prévision doivent être préférées, quelles données statistiques sont disponibles, comment on peut apprécier les uns par rapport aux autres les différents objectifs socio-structurels et quels domaines particuliers doivent être englobés dans une prévision cohérente. En ce qui concerne le dernier point, toute une série de domaines particuliers ont été sélectionnés, depuis la climatologie jusqu'aux moyens de communication. Pour chaque domaine, il faut examiner si des prévisions sont possibles et comment peuvent être définies leurs interférences avec l'évolution enregistrée dans les autres domaines. Enfin, il faut établir ce que coûtera le travail de prévision proprement dit, comment il devra s'organiser et comment il s'insérera dans le cadre des processus de prises de décisions actuels.

La Commission serait heureuse que l'étude préliminaire aboutisse à un résultat positif, autrement dit qu'il soit possible de réaliser une prévision à long terme de ce que sera l'Europe de demain, en fonction d'objectifs déterminés. Elle est d'avis qu'à une époque où le développement poussé de la technique permet d'organiser l'avenir, il ne faut pas renoncer à un instrument qui facilite les décisions politiques de demain.